

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 septembre 2012

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2012-8-8-3

Service consulté

**PROGRAMME E258
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
DEVELOPPEMENT DES SITES BILINGUES
(PREMIERE LISTE 2012)**

Résumé : La Commission Permanente a reçu délégation pour programmer des subventions d'investissements scolaires (premier degré) pour un soutien au développement des nouveaux sites bilingues. Cette première liste 2012 pour l'aménagement de locaux supplémentaires pour l'enseignement bilingue concerne l'école de BUHL pour un montant global forfaitaire de 10 000 €.

La Commission Permanente a reçu délégation pour programmer les dossiers d'investissements scolaires du premier degré à l'occasion de la création ou du développement de sites bilingues.

Conformément à notre délibération du 9 décembre 2009, cette première liste d'opérations 2012 comporte une subvention d'investissement concernant l'école de BUHL. Cette commune souhaite construire un local supplémentaire destiné à la filière bilingue à l'école maternelle publique.

La dépense correspondante sera prélevée sur le programme E258, chapitre 204, fonction 28, nature 204142.

Je vous propose d'accorder à la commune de Buhl une subvention de 10 000 € pour la réalisation de ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

PROGRAMME E258
LANGUE ET CULTURE REGIONALES

PROGRAMME 2012 - IMPUTATION CHAPITRE 204 - FONCTION 28 - NATURE 20414

MONTANT HORS TAXE DU PROJET 314 332 €

BP 2012 – AP 45 000 €

Commission Permanente	Bénéficiaire	Opération	Montant CP	Engagement AP
DSB00041	Commune de BUHL	Extension de l'école maternelle	10 000 €	10 000 €
		TOTAL	10 000 €	10 000 €